



QUESTIONS D'UN ACTIONNAIRE À HIPAY GROUP SA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DECEMBRE 2020

- 1. Comment les actionnaires majoritaires (Eximium et BJ Invest) envisagent-ils l'avenir d'HiPay à moyen terme (2/3 ans) ? Voyez-vous la société toujours indépendante ou devenue partie d'un grand groupe par exemple ?**

La société n'est pas en mesure de répondre en lieu et place de ses actionnaires aux questions qui leur sont posées. En tout état de cause, HiPay Group a montré sa capacité à se développer avec succès en autonomie. Des opportunités d'adossement peuvent se présenter mais la réalisation d'une telle opération ne pourrait résulter que de la décision de nos actionnaires, dans l'hypothèse où un tiers viendrait à déposer une offre publique.

- 2. Le secteur des "Fintechs" se consolide, on constate beaucoup de rachats des "petits" par les "gros" (récemment Market Pay, NETS ...), il me semble peu probable que HiPay soit en dehors des radars, aussi des discussions sont-elles en cours avec des sociétés possiblement intéressées par un rachat de HiPay ? Si des échanges ont été initiés quel est leur statut aujourd'hui ?**

La société évalue en permanence ses options stratégiques, sous l'égide du conseil d'administration. Elle communique au marché toute information utile ou nécessaire conformément à la réglementation boursière applicable.

- 3. Le passage sur Euronext Growth peut possiblement affecter la confiance des petits porteurs car la transparence y est moindre, et donc affecter négativement le cours de bourse :**
 - **Est-il dans l'intention d'un des deux plus gros actionnaires (Eximium, BJ Invest) de dépasser les 50% de participation ?**
 - **Y a-t-il des projets de retrait définitif de la cote ?**

Le transfert d'Euronext Paris vers Euronext Growth doit permettre à HiPay Group d'être cotée sur un marché correspondant davantage à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière actuelle. HiPay Group entend bénéficier ainsi d'un cadre réglementaire plus adapté, tout en continuant de bénéficier et d'offrir à l'ensemble de ses actionnaires, les avantages de la cotation et du dynamisme d'Euronext Growth. A court terme, il n'existe aucune raison que ce transfert affecte négativement le cours de bourse.

S'agissant des intentions éventuelles de certains de nos actionnaires d'augmenter ou non leur niveau de participation, et comme indiqué, la société n'est évidemment pas en mesure de répondre à de telles questions. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que conformément à la réglementation boursière, HiPay Group demeurera soumise pendant 3 ans suivant l'admission de ses actions aux négociations sur le



marché Euronext Growth aux dispositions applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé, en matière notamment de franchissements de seuils et de dépôt obligatoire d'une offre publique. En conséquence, pendant cette période, toute personne qui viendrait à franchir à la hausse le seuil de 30% en capital ou en droits de vote sera tenue de déposer une offre publique sur le solde du capital.

Enfin, la société n'est pas en capacité de décider de procéder à un retrait de la cote. Le retrait de la cote ne pourrait résulter que de la réalisation d'une offre publique qui aurait été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers et à l'issue de laquelle l'initiateur, agissant seul ou de concert, viendrait à détenir plus de 90% du capital et des droits de vote de la société.